

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7400360201

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7400360201>

Cette annonce a été mise en ligne le **19 mars 2025** sur **Anjou Agricole Web**  
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

### *DM INVEST*

*Société par actions simplifiée au capital de 150.000 Euros  
Siège Social : 81 rue des Ponts de Cé – 49000 ANGERS  
R.C.S ANGERS*

Il a été constitué, par acte sous seing privé, en date du 18 mars 2025, une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DM INVEST

Forme : Société par actions simplifiée

Capital social : 150.000 euros

Siège social : 81 rue des Ponts de Cé 49000 ANGERS

Objet : L'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et la cession, quelle que soit sa forme, notamment par voie d'apport ou de transfert universel de patrimoine, de parts, actions, valeurs mobilières ou obligation de toutes sociétés françaises ou étrangères ; La souscription d'emprunts pour la réalisation des opérations décrites ci-dessus et la mise en place de toutes garanties nécessaires. Pour la réalisation de cet objet ou pour faciliter celui-ci, la société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations, notamment constitution d'hypothèque, de nantissement ou toutes autres sûretés réelles sur les biens sociaux. Et généralement, toutes opérations financières, civiles, ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, complémentaires ou connexes.

Durée de la société : 99 années.

Président : la société P.G., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes par actions simplifiée au capital de 714.090 euros, dont le siège est à ANGERS (49000), 81 rue des Ponts de Cé, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ANGERS sous le numéro 510 040 272.

RCS : ANGERS.

Mentions complémentaires

Cession d'actions et agrément : En cas de pluralité d'associés, les actions ne peuvent être cédées qu'avec

l'agrément préalable de la collectivité des associés.  
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix  
Pour avis

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**David SHAPIRO**  
Représentant permanent de Médialex